



CGT-Occitanie

« Comprendre le régime indemnitaire » !

RIFSEEP

Régime **I**ndemnitaire **F**onction **S**ujétion **E**xpertise **E**ngagement **P**rofessionnel



RIFSEEP

La rémunération au "mérite" qui casse l'égalité

IFSE + CIA :

- Risque de primes individualisées.
- Evaluation-sanction.

Un outil managérial au service de la mise en concurrence des agent·es.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le RIFSEEP

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

- Il remplace une grande partie des primes existantes par un régime unique présenté comme "moderne" et "lisible". En réalité, il installe une logique de rémunération individualisée, modulable, réversible, fondée sur l'évaluation.
- Il repose sur deux indemnités : IFSE (mensuelle) et CIA (annuelle).

Le traitement indiciaire recule, les primes variables avancent : c'est une transformation profonde de la rémunération dans la Fonction publique.

IFSE : PRIME « FONCTION » ARL

- L'IFSE est la part principale, mensuelle. Elle dépend de groupes de fonctions définis par des critères (Exécution, technicité, encadrement).
- Réexamen périodique (normalement au bout de 4ans).

Cadres d'emplois relevant de la catégorie C : Adjointes Administratifs Territoriaux, Adjointes Techniques Territoriaux, Adjointes Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement, Adjointes Territoriaux du Patrimoine, Agents de Maîtrise Territoriaux			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant mensuel de l'IFSE	
		Plancher	Plafond
Groupe 1	Fonctions encadrement	529 €	654 €
	Agent logé par nécessité absolue de service	445 €	570 €
Groupe 2	Fonctions spécialisées	479 €	574 €
	Agent logé par nécessité absolue de service	395 €	490 €
Groupe 3	Fonctions technicités	429 €	524 €
	Agent logé par nécessité absolue de service	345 €	440 €
Groupe 4	Fonctions d'exécution	354 €	449 €
	Agent logé par nécessité absolue de service	270 €	365 €
Groupe 5	Fonctions soutien d'exécution	40 €	40€



CIA : L'ARBITRAIRE A L'ETAT PUR

- Le CIA est annuel, facultatif, lié à l'entretien professionnel et à l'appréciation de la "manière de servir".
- Actuellement fixe à hauteur de 50 €.
- Il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement chaque année.
- On peut le perdre d'une année sur l'autre, en cas de sanction disciplinaire ou item non maîtrisé dans l'évaluation annuelle.
- Dans ce cas de figure l'agent ne touche rien.

Stop



Nouveau régime
indemnitaire

La vérité sur le
RIFSEEP

assez de mensonges



EVOLUTION DU CIA OCCITANIE, QUELS RISQUES ?

- Mise en concurrence des personnels.
- Clientélisme et pression managériale.
- Casse des collectifs : chacun "joue" sa prime.
- Prime dépendante d'enveloppes budgétaires : rareté organisée.

Le CIA = un instrument de discipline : "sois conforme, ou paie le prix".

Le CIA = une prime injuste, inéquitable, immorale, puisqu'elle ne rémunèrera pas les plus méritants.



CONSEQUENCES CONCRETES POUR LES AGENT.ES

- Pression accrue lors des entretiens et sur les objectifs.
- Inégalités entre services, missions, catégories.
- Opacité et dégradation du climat de travail.
- Risque d'aggravation des inégalités femmes/hommes via l'évaluation.
- Affaiblissement durable des solidarités professionnelles.
- Pendant qu'on individualise les primes, on évite la question centrale : les salaires, l'emploi, la charge de travail, la formation et les conditions de travail.



EXIGENCES ET PROPOSITIONS CGT

- Si la région choisit de relever le budget du CIA, **la CGT région Occitanie sollicite une hausse de l'IFSE pour les salaires les plus modestes.**
- **Reconnaissance** des qualifications et déroulements de carrière transparents.
- **Pris en compte de l'ancienneté :** niveau technicité des agents du service général ARL

Rappels revendications nationales

- **Revalorisation** du point d'indice et rattrapage des pertes.
- **Intégration** des primes dans l'indiciaire pour des garanties stables (prise en compte pour la retraite).
- **Pas** d'évaluation-sanction et des quotas qui organisent la concurrence.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Montpellier le jeudi (CAPDEVILLE) - Syndicat-cgt@laregion.fr : 06 15 93 37 75
Toulouse le mardi - HDR section CGT - Syndicat-cgt@laregion.fr : 05 61 33 57 68